

2026

Guide du réemploi

vins & spiritueux

Par Bout' à Bout', pour la Maison des Vins & Spiritueux



MAISON DES VINS & SPIRITUEUX



Édito

par La Maison des Vins & Spiritueux

MAISON DES VINS & SPIRITUEUX



Le réemploi des bouteilles : un engagement collectif pour relever les défis de demain

La Commission économie circulaire : répondre aux attentes des entreprises comme des consommateurs

La Maison des Vins & Spiritueux, réunissant la Fédération Française des Spiritueux (FFS), la Fédération Française des Vins d'Apéritif (FFVA), l'Union des Maisons et Marques de Vin (UMVin), le Conseil National des Vins et Spiritueux (CNVS) et la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS), incarne notre volonté de nous coordonner pour porter ensemble des enjeux communs.

La Commission économie circulaire (CEC) de la Maison des Vins et Spiritueux répond à un besoin clairement exprimé par les entreprises de notre secteur : celui d'être accompagnées pour faire face aux évolutions sociétales, politiques et réglementaires en matière de transition écologique. Composée d'experts issus de nos adhérents, la CEC a pour mission de fédérer, d'informer et de proposer des solutions concrètes, adaptées au plus grand nombre.

Le réemploi, un défi majeur pour notre filière

Le réemploi des bouteilles, en tant que levier majeur de décarbonation, s'inscrit pleinement dans cette mission. Dans un contexte marqué par la loi AGEC et la future réglementation PPWR, le réemploi des bouteilles fait l'objet d'une demande croissante d'accompagnement de nos entreprises.

Le réemploi des bouteilles n'est pas seulement une obligation réglementaire ou un levier économique : il constitue, lorsqu'il peut être mis en œuvre, une opportunité unique de réduire notre empreinte carbone et de valoriser notre image auprès des consommateurs. En nous engageant collectivement, nous faisons le choix d'un avenir durable et compétitif pour les vins et spiritueux français.

Pourtant, les informations spécifiques à notre secteur restent rares, et difficilement accessibles. Les caractéristiques propres de notre filière, fortement exportatrice, comme celles de nos produits - diversité des formats, exigences de sécurité et de qualité, circuits de distribution multiples, bouteilles iconiques - font de la mise en œuvre du réemploi un véritable défi.

C'est pourquoi nous avons conçu ce guide pratique et opérationnel, entièrement dédié aux vins et spiritueux. Notre objectif : rassembler les connaissances, identifier les acteurs et proposer des solutions adaptées à nos réalités. Surtout, il vise à offrir aux entreprises qui le peuvent les clés pour se lancer. Ce guide est pensé par et pour nos entreprises, afin d'être au plus près de leurs besoins et de leurs contraintes.

Édito

par La Maison des Vins & Spiritueux

MAISON DES VINS & SPIRITUEUX



Un guide pour passer à l'action, étape par étape

Ce guide vous propose une démarche concrète en deux temps, après un état des lieux des enjeux, obligations et spécificités des circuits de ventes :

1. Rendre vos bouteilles réutilisables : Le choix de l'étiquette est un premier levier simple et efficace. Nous vous accompagnons pour identifier les solutions les plus adaptées à vos produits.

2. Intégrer les solutions de lavage existantes : Que ce soit pour des bouteilles « classiques » lavées et reconditionnées en palettes verrières, ou pour des bouteilles iconiques nécessitant des processus plus spécifiques, des réponses opérationnelles existent, et des aides pour lancer la démarche.

Fruit du travail collectif de la CEC, ce guide s'appuie sur l'expertise de spécialistes du lavage et sur les retours d'expérience de plusieurs entreprises membres, représentant la Fédération Française des Spiritueux (FFS), la Fédération Française des Vins d'Apéritif (FFVA) et l'Union des Maisons et Marques de Vin (UMVin).



Laurent Arquetout

Président de la Commission économie circulaire Maison des Vins & Spiritueux
Richard Vins et Spiritueux

Avec la participation de : Bacardi, Brown Forman, Castel, Chartreuse Diffusion, Compagnie Française des Grands Vins, Cordier by InVivo, Domaines Famille Picard, Famille Ruhmann-Schutz, Groupe Routin, La Martiniquaise, Maison Boisset, Maison Chapoutier, Maison Gabriel Meffre, Maison Giffard, Maison Perrin, Maison Ravoire, Marie Brizard, Moët Hennessy, Monin, Pernod Ricard, Rémy Cointreau, Richard Vins et Spiritueux, Syndicat des Maisons de Cognac.

Objectifs de ce guide

*à destination des entreprises
du secteur des vins et spiritueux*

Proposer un **outil simple et opérationnel** pour comprendre :

- L'intérêt du réemploi
- Les **acteurs** de la filière en France
- Le **fonctionnement opérationnel** et les différents dispositifs existants
- Les **exigences liées au packaging** (bouteilles, étiquettes, traçabilité)
- Les **soutiens financiers** au développement du réemploi



Mode d'emploi du guide

Le guide est conçu pour être consulté de manière modulable : vous pouvez le parcourir dans son ensemble ou accéder directement aux sections correspondant à votre circuit de distribution ou à votre niveau d'avancement opérationnel

Dans chaque page, vous retrouverez notamment :

- Des **informations clés pour chaque circuit de distribution**
- Des liens vers les **acteurs pertinents du réemploi**
- Des références pour les **éléments d'emballage compatibles** avec le réemploi
- Des **points de vigilance** sur les éléments techniques, réglementaires ou économiques
- Des **témoignages et des ressources documentaires** pour aller plus loin

 Vous pourrez cliquer sur l'icône souris

 pour plus d'informations



Sommaire

7

Introduction
au réemploi

23

Passer au réemploi,
mode d'emploi

69

Faire laver
ses bouteilles

71

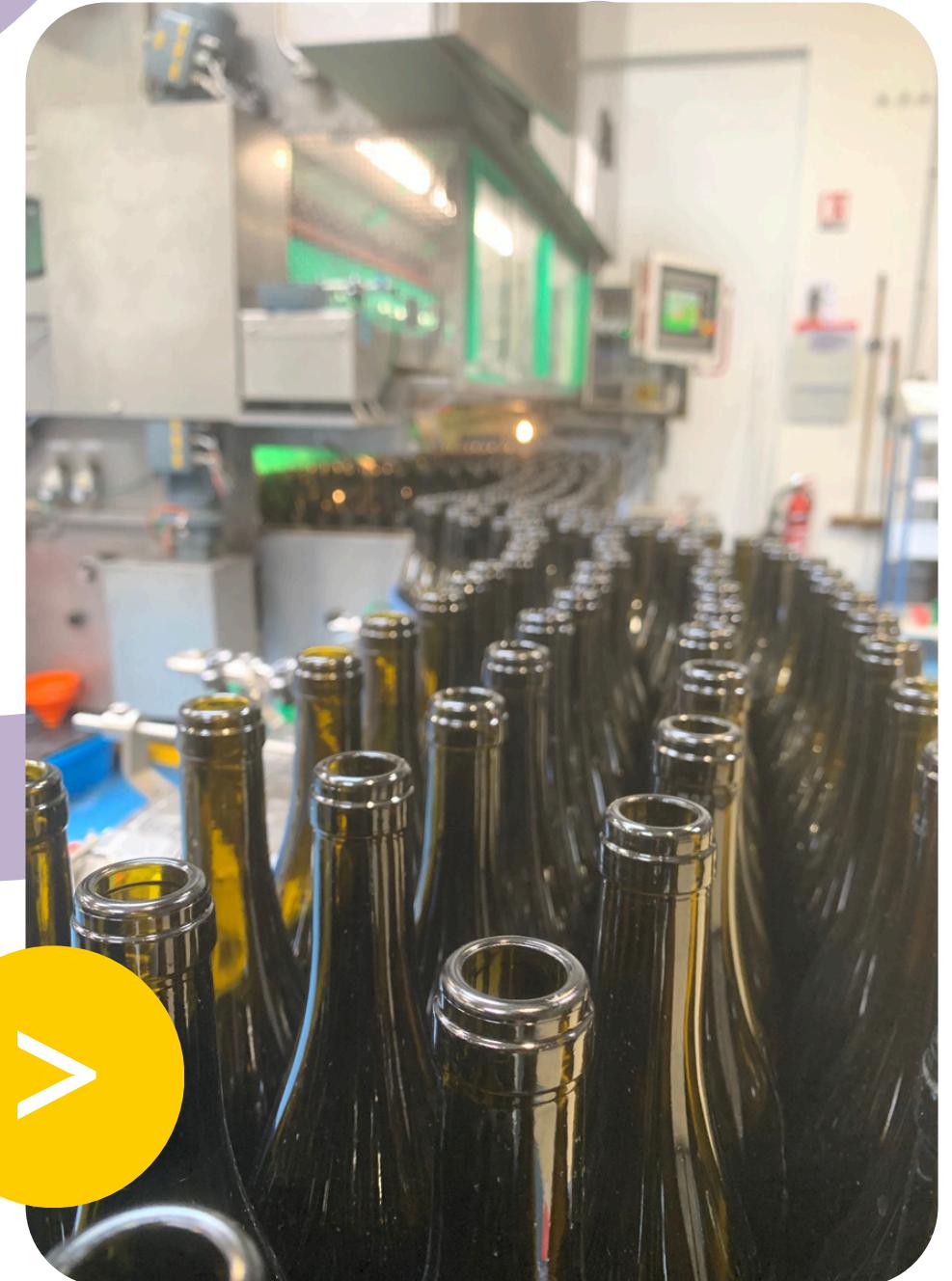
Soutiens au
développement

61

Valoriser
votre engagement

73

Annexes



Source : Bout' à Bout'

2026

Introduction au réemploi

Par Bout' à Bout', pour la Maison des Vins & Spiritueux



MAISON DES VINS & SPIRITUEUX





Lexique & acteurs

Lexique

Les emballages

- **Un emballage en verre réemployable** peut être utilisé à nouveau pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu. Une fois vide, l'emballage est collecté, lavé, puis à nouveau rempli. Tous les emballages en verre ne sont pas réemployables ; il est essentiel que leur résistance et leur solidité soient confirmées par le verrier ou par des tests spécifiques. Un emballage réemployable reste aussi recyclable en fin de parcours.
- **Un emballage en verre est 100 % recyclable.** Il a vocation à être collecté, trié et broyé pour devenir du calcin qui est ensuite refondu dans des fours verriers. Si on associe du calcin avec de la matière première, ce verre recyclé peut reformer un nouvel emballage.
- **Un emballage standard** fait partie d'une gamme de références verrières spécifiques. La standardisation permet de réduire la variété des formats et donc les coûts environnementaux, économiques et sécuritaires liés à leur traitement (logistique, massification et optimisation des flux, collecte, tri, lavage, résistance, etc.).
- **Un emballage est dit “propriétaire”** lorsque le moule verrier a été créé pour un metteur en marché ou une marque spécifique, et dont le nom ou le logo est embossé directement dans le verre ou dont la forme est très reconnaissable.

Lexique

La filière de réemploi

- **Un opérateur de réemploi** est une structure (association, entreprise, etc.) qui coordonne tout ou partie de la boucle de réemploi : accompagnement des acteurs, logistique, collecte, tri, lavage, etc. 
- **Un réseau mutualisé** dans la filière de réemploi des emballages en verre désigne une organisation collective de différents acteurs (opérateurs, producteurs, distributeurs, logisticiens, laveurs, etc.). Cela permet de regrouper et d'optimiser les ressources, les flux et les infrastructures nécessaires à la remise en circulation des contenants : expertise et accompagnement, transport et collecte, tri et lavage, etc.
- **En complément du réseau mutualisé, le lavage à façon** est une simple prestation de service. Les producteurs coordonnent eux-mêmes la boucle et envoient leurs contenants au laveur pour une prestation de lavage.

Sources :

- [Citeo](#)
- [PAPREC](#)

Acteurs

Les éco-organismes

Un éco-organisme est une structure agréée par l'État, créée dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Les metteurs en marché peuvent déléguer leurs obligations de gestion de la fin de vie des emballages aux éco-organismes. **Concrètement, les producteurs versent une écocontribution à l'éco-organisme, qui utilise ces fonds pour organiser et financer la collecte, le tri, le recyclage ou le réemploi, et la valorisation des déchets.**

Un éco-organisme est donc une société de droit privé à but non lucratif financée par ses entreprises adhérentes. Il joue un rôle clé dans la filière REP en assurant la responsabilité de ses adhérents. Pour exercer ses missions, l'éco-organisme doit obtenir un agrément des pouvoirs publics valable pour une durée maximum de 6 ans renouvelable.

Depuis 2023, les éco-organismes de la REP emballages ménagers doivent consacrer 5 % des éco-contributions qu'ils perçoivent au développement du réemploi.

La filière REP des emballages ménagers dispose de deux éco-organismes agréés par l'État :

- Citeo [→](#) et sa filiale Adelphe, [→](#) spécialisée dans le secteur des vins et des spiritueux
- et Léko [→](#)



Acteurs

Le Réseau Vrac et Réemploi



Réseau Vrac
& Réemploi

Réseau Vrac et Réemploi est le réseau national des entreprises du réemploi des emballages et de la vente en vrac.

Les adhérents du réseau sont des entreprises ayant un projet ou une activité liée au réemploi des emballages ainsi que les acteurs de l'écosystème.

Ses missions :

- Agir pour un cadre légal favorable au réemploi en France et en Europe
- Développer le marché et connecter les acteurs (guides métiers, formations techniques, groupes de travail, etc.)
- Promouvoir le réemploi (REuse Economy Expo, Les Trophées du Vrac et du Réemploi, etc.)
- Sensibiliser au réemploi (le Mois du Vrac et du Réemploi, etc.)

Concrètement le Réseau Vrac et Réemploi c'est :

- Une gamme standard de contenants en verre adaptés au réemploi
- Un pictogramme du réemploi
- Un baromètre du vrac et du réemploi



Source : Réseau Vrac et Réemploi

Acteurs

France Consigne



France Consigne est la fédération nationale des industriels du réemploi du verre. Elle apporte des solutions de réemploi d'emballages au niveau national en s'appuyant sur l'expertise des filières locales. Son rôle consiste à structurer la montée en puissance de la filière de réemploi, en standardisant les pratiques des professionnels de la boucle.

Ses missions :

- Optimiser les process pour améliorer l'impact réel de la filière
- Garantir le réemploi effectif : augmenter le taux de retour et réduire le taux de rebut
- Porter la voix du réemploi : en s'appuyant sur les expertises techniques et les résultats du terrain
- S'engager pour la qualité : une charte guidée par une forte exigence de qualité pour garantir un impact global
- Déployer le pictogramme du réemploi du Réseau Vrac et Réemploi : avec des cahiers des charges et des procédures de contrôle
- Dynamiser l'économie avec la circularité : stimuler le territoire et faire évoluer les pratiques

Concrètement France Consigne c'est :

- Un cahier des charges commun pour des étiquettes adaptées au lavage industriel
- Un catalogue de références certifiées réemployables au niveau national
- Une labellisation nationale des imprimeurs engagés pour le réemploi

Acteurs

Opérateurs de réemploi

Ces acteurs développent, individuellement ou collectivement, la filière de réemploi des contenants en verre en favorisant : le retour des emballages (simplifier le dispositif pour les consommateurs) et l'opérationnalisation de la boucle (collecte, tri, lavage).

💧 Laveurs

Les opérateurs sans 💧 n'ont pas de site de lavage direct mais proposent généralement une solution de lavage ainsi que d'autres services



Membre de la Fédération France Consigne

- [Bout' à Bout'](#) 💧
- [Consign'Up](#) 💧
- [Distro](#)
- [Haut La Consigne](#) 💧
- J'aime mes bouteilles
- [La Consigne de Provence](#)
- [L'incassable](#)
- [Ma bouteille s'appelle reviens](#) 💧
- [Oc'Consigne](#) 💧
- [Pampa Consigne](#)
- [Revera](#)

Hors de la Fédération France Consigne

- [Boutin Groupe](#) 💧
- [Eco In Pack](#) 💧
- [Id Verre](#) 💧
- [Loop](#)
- [Luz Environnement](#) 💧
- [Options Solutions](#) 💧
- [Pétrel](#)
- [Société Mahé](#) 💧
- [Uzaje](#) 💧

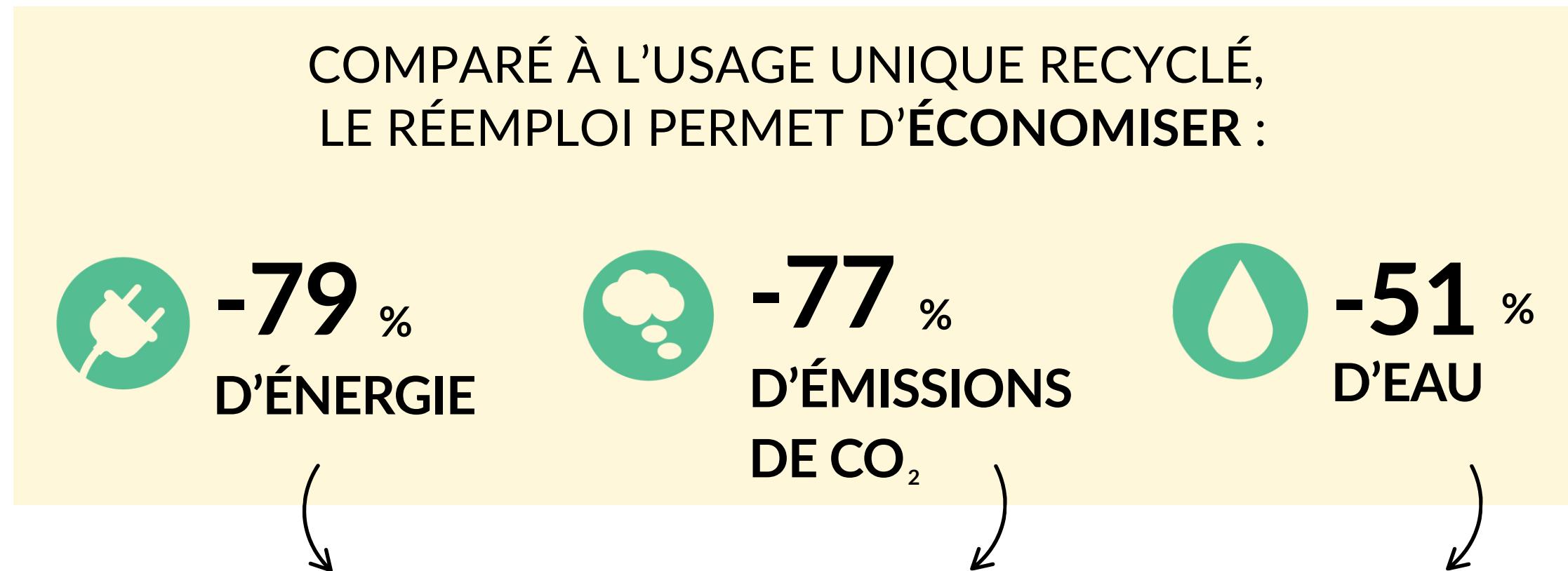


Pourquoi le réemploi ?

- Pour engager une démarche de décarbonation
- Pour répondre aux enjeux sociaux et à la demande de vos clients

Avantages du réemploi par rapport à l'option à usage unique en verre

D'un point de vue environnemental, et dès 2 à 4 utilisations (selon les scénarios), un emballage en verre consigné est plus avantageux qu'un emballage en verre à usage unique, quelle que soit la distance de transport dans la gamme étudiée (25km à 600km entre le producteur & le distributeur) ce qui recouvre l'essentiel des distances observées en France. 



Sources :
[Observatoire national du réemploi et de la réutilisation](#)
[ADEME, 2023](#)
[ADEME, 2018](#)
[Etude Deroche Consultants, 2009](#)

Le recyclage nécessite de faire fondre le verre à 1 500°C pendant 24h, ce qui consomme beaucoup d'énergie et génère l'émission de gaz à effet de serre.

Le recyclage est consommateur d'eau pour le refroidissement des fours, des compresseurs et des verres en fusion.

Réglementation nationale & européenne



Loi AGEC 2020

Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire



- ➡ Augmenter la part des emballages réemployés par rapport aux emballages uniques.

- ➡ Objectifs collectifs à atteindre :
 - 2023 : **5 % d'emballages réemployés mis sur le marché en France**
 - 2027 : **10 % d'emballages réemployés mis sur le marché en France**

Sources :

[La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire](#)

[Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire \(1\)](#)

[Décret n° 2022-507 du 8 avril 2022 relatif à la proportion minimale d'emballages réemployés à mettre sur le marché annuellement](#)

Réglementation européenne : PPWR sur les emballages et déchets d'emballages



Le règlement sur les emballages et déchets d'emballages (PPWR) fixe le cadre réglementaire européen relatif à la mise en marché des emballages et la gestion de leurs déchets.

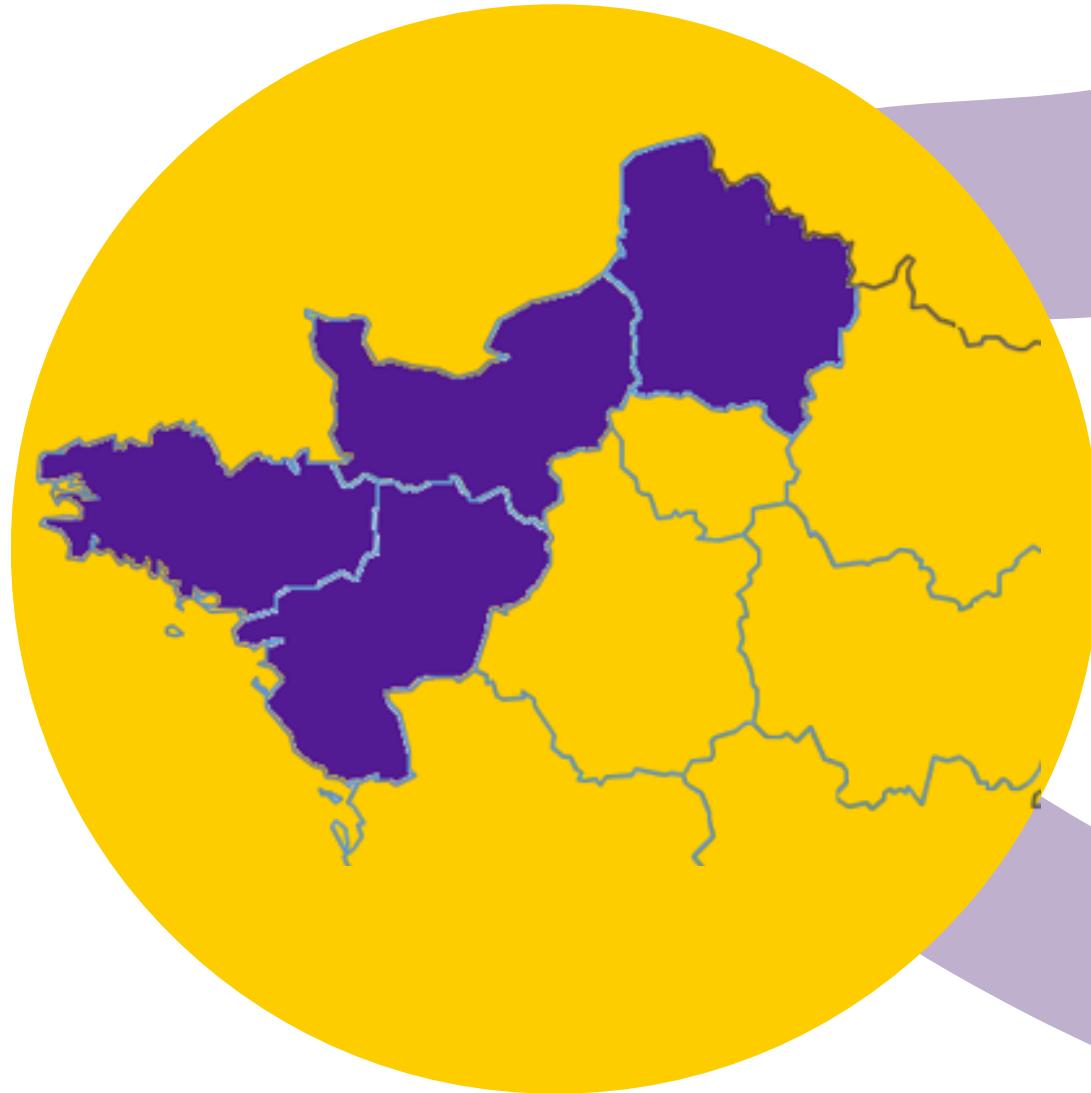
Récemment révisé, le nouveau règlement - en vigueur depuis janvier 2025 - entrera en application le 12 août 2026. Il harmonise et renforce les exigences européennes relatives à la conception des emballages, à la gestion et la réduction des déchets.

Le texte introduit notamment des objectifs de réemploi pour plusieurs secteurs, dont les boissons à raison de :

- au moins 10 % des emballages mis en marché sont réemployables à partir du 1er janvier 2030
- au moins 40 % des emballages mis en marché sont réemployables à partir du 1er janvier 2040



Si les vins et spiritueux sont exemptés de ces obligations, le règlement laisse néanmoins aux États membres la possibilité de fixer des objectifs plus ambitieux. Le cadre réglementaire applicable au marché français devra être précisé dans la future loi d'adaptation du droit français au PPWR. Dans l'attente de cette loi d'adaptation, les objectifs collectifs prévus par la loi AGEC continuent de s'appliquer.



Le dispositif



Citeo et Adelphe

Le dispositif ReUse

Qu'est-ce que c'est ?

i

L'objectif : faire émerger un dispositif de réemploi national et mutualisé pour les emballages alimentaires et les grandes surfaces

1. *Phase d'activation* : de juin 2025 à décembre 2026
2. *Phase de déploiement national* : à partir de 2027

4 Régions sont concernées par la phase d'activation :

- Bretagne
- Hauts-de-France
- Normandie
- Pays de la Loire



Le dispositif ReUse

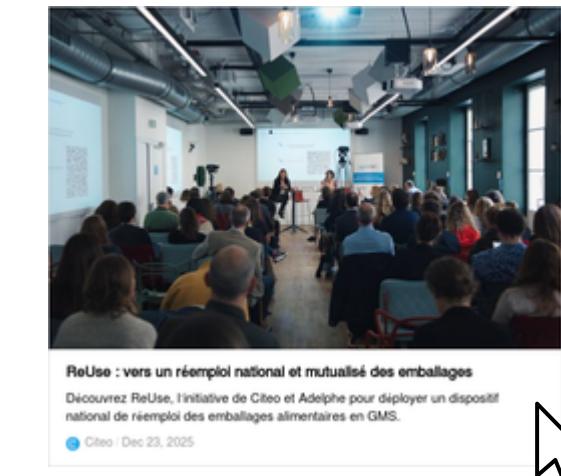
Comment ça marche ?

- Des emballages standardisés ou propriétaires (*principalement des bouteilles en verre à date*)
- Des magasins équipés de machines de récupération
- Un système de consigne monétaire (0.10€ ; 0.15€ ; 0.20€)*



Source : Super U Doué La Fontaine

Pour plus d'informations



*Selon les tarifs réglementaires en vigueur au 01/01/2026

Un arrêté introduisant de nouveaux tarifs de consigne doit être publié prochainement.



RAPPORTEZ ICI VOS EMBALLAGES RÉEMPLOYABLES



Source : Citeo

2026

Passer au réemploi, mode d'emploi

Par Bout' à Bout', pour la Maison des Vins & Spiritueux



MAISON DES VINS & SPIRITUEUX



2026

1 - Quels circuits de ventes ?

Par Bout' à Bout', pour la Maison des Vins & Spiritueux



MAISON DES VINS & SPIRITUEUX

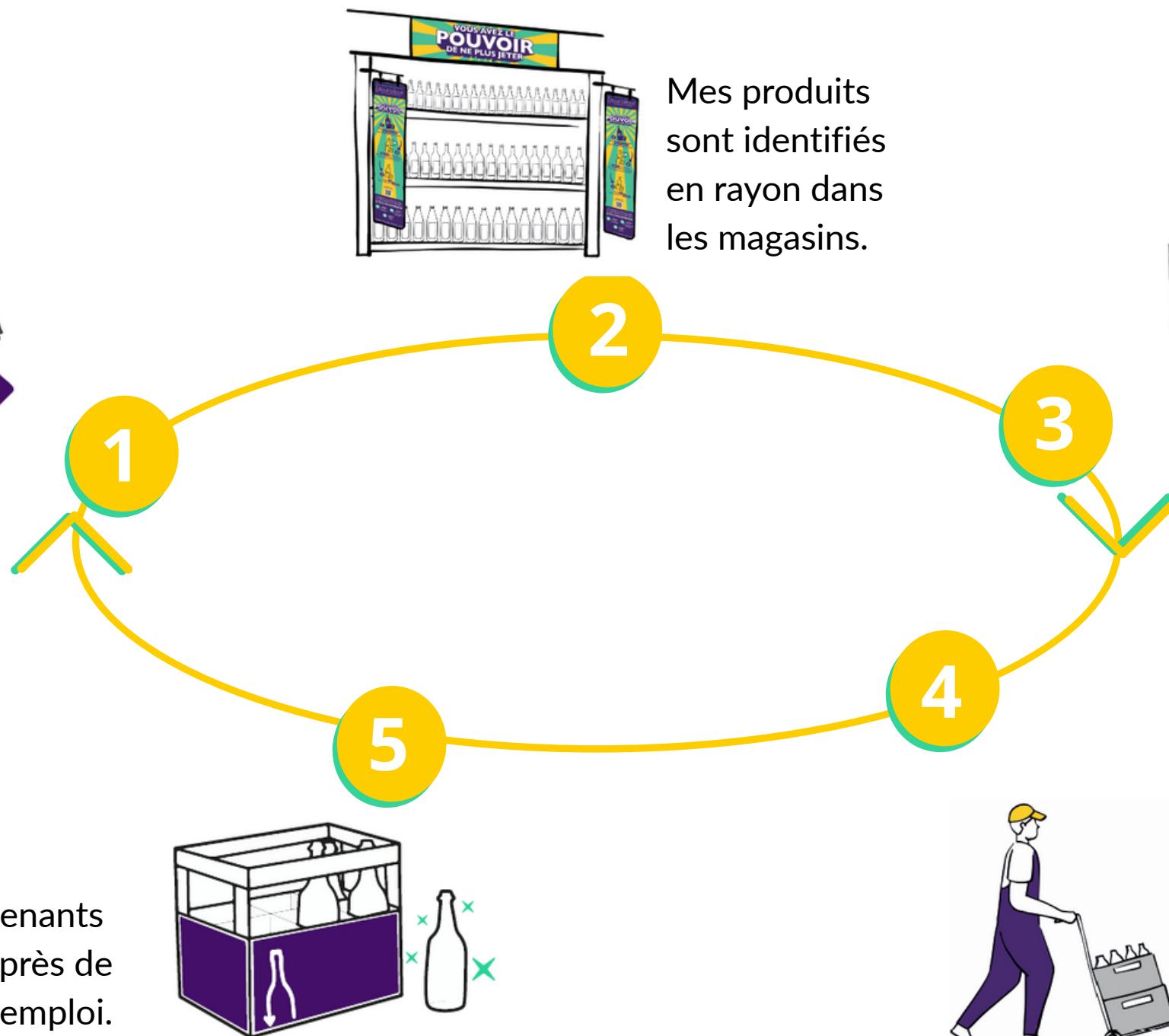
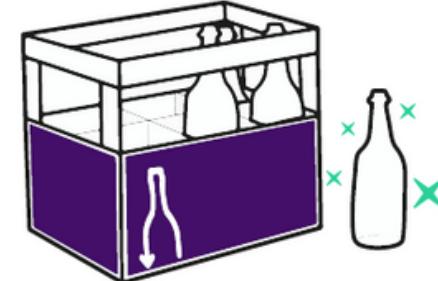


Je vend en magasin

Je vend mes produits réemployables à un magasin.



Je rachète mes contenants lavés auprès de l'opérateur de réemploi.



Je vends en magasin

Vous voulez vendre vos produits réemployables en magasin ?



Avant de vous lancer, rapprochez-vous de votre opérateur de réemploi pour vérifier :

- la réemployabilité de vos bouteilles (standards ou formats propriétaires)
- la conformité de vos étiquettes
- le respect des bonnes pratiques de communication



Source : Famille Ravoire

“ Témoignages ”

FAMILLE RAVOIRE - Une boucle vertueuse en grande distribution : notre engagement pour le réemploi

“Le réemploi s'est présenté comme l'un des leviers les plus pertinents pour réduire rapidement et durablement notre impact environnemental.”

“Si ce projet n'a pas été exempt de questionnements [...] il a surtout confirmé que le réemploi est non seulement possible en grande distribution, mais aussi capable de créer de la valeur environnementale, économique et territoriale.” 

CHARTREUSE DIFFUSION - Un test grandeure réelle pour Apprendre

“Nous espérons, à l'issue de ces 2 projets [diagnostic d'éco-conception et expérimentation du réemploi], disposer de suffisamment d'information pour établir une stratégie d'entreprise cohérente et positivement impactante pour l'environnement.” 



Source : Chartreuse Diffusion

Je vends en magasin

Expérimentations et projets en cours

Des initiatives émergent pour développer le réemploi en magasins et plusieurs projets sont en cours, en voici quelques exemples.

FRANCE CONSIGNE

Les points de collecte du réseau mutualisé : magasins bio, cavistes, épiceries, GMS, etc.



Source : France Consigne

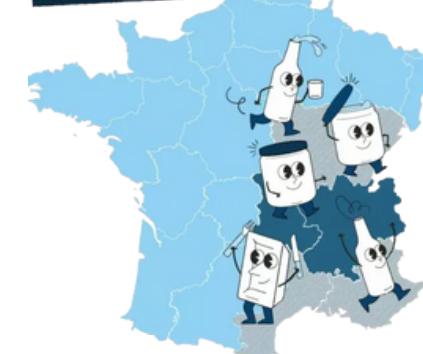
LEKO

Phase d'activation : depuis septembre 2025 en région Auvergne-Rhône-Alpes



LÉKO

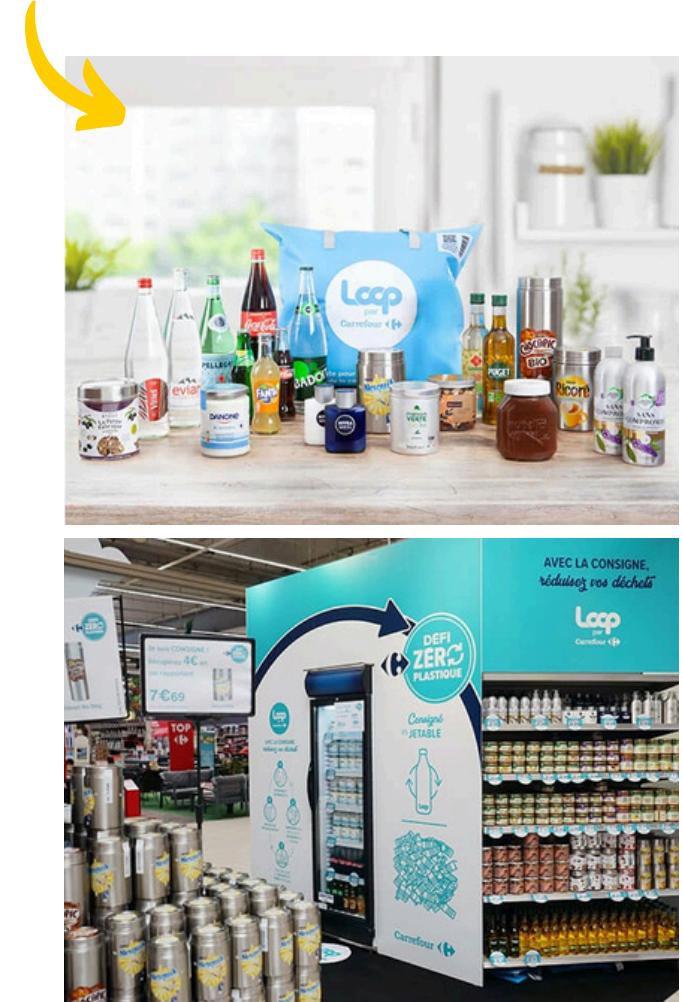
Zone de déploiement 2025



Source : LEKO

LOOP

En magasins Carrefour



Source : Carrefour

PETREL

La consigne pour réemploi, en magasins U, Leclerc, Carrefour, etc.



Source : Pétrél

Je vends en magasin

Partenaire du dispositif ReUse / Activation 4 Régions



Je vends en magasin

**Vous voulez vendre vos produits réemployables en magasin
partenaire du dispositif ReUse?**



Avant de vous lancer, rapprochez-vous de Go! Réemploi (clients@go-reemploi.fr) pour vérifier :

- la réemployabilité de vos bouteilles (standards ou formats propriétaires)
- la conformité de vos étiquettes
- le respect des bonnes pratiques de communication



Source : Café de Paris

“ Témoignages ”

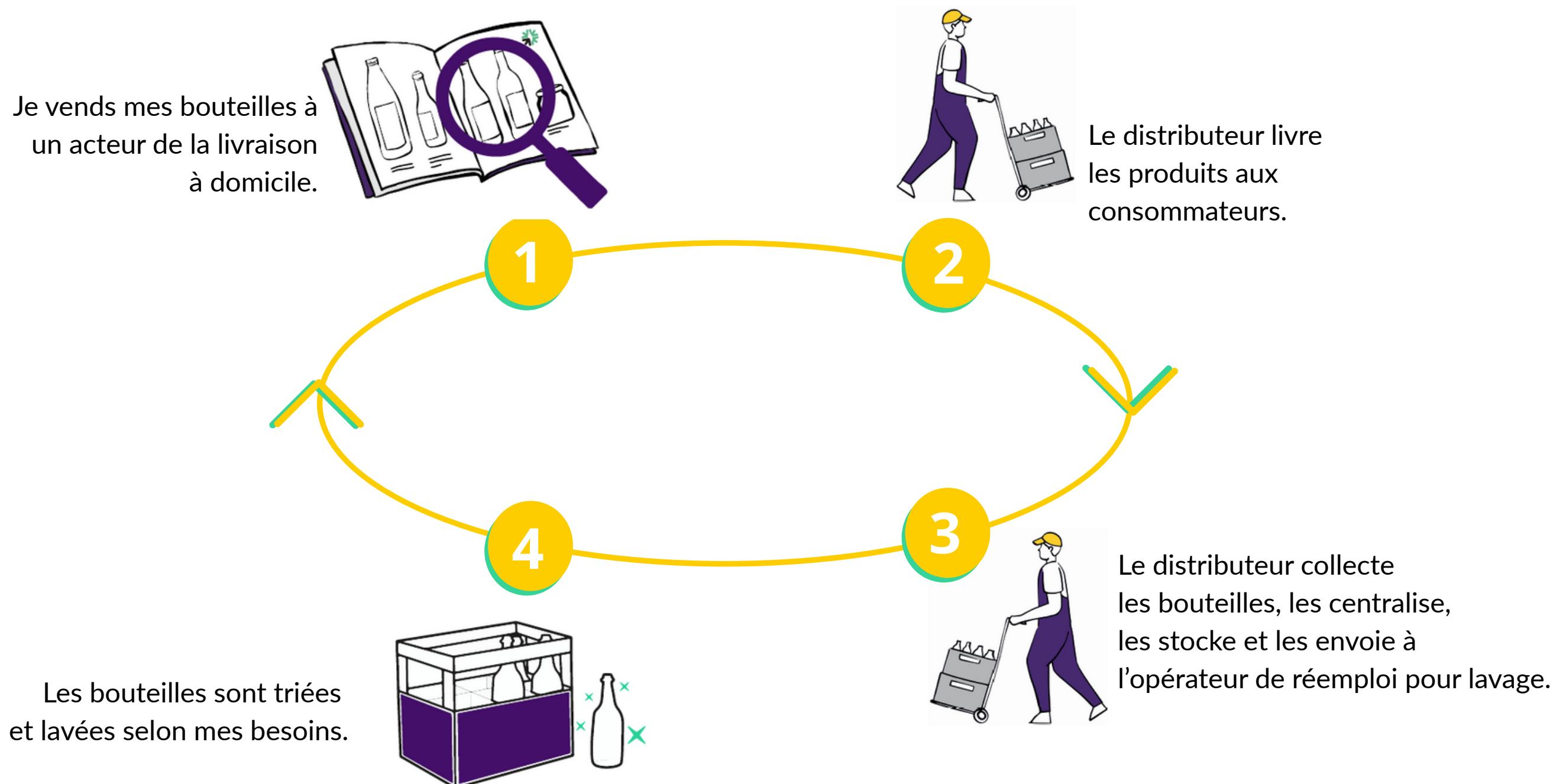
CAFE DE PARIS - CORDIER by INVIVO - Le réemploi chez Café de Paris

“ [...] depuis septembre 2023, 100 % des bouteilles Café de Paris que nous mettons en marché en France sont lavables et réemployables.”

“Pour que ce modèle fonctionne pleinement, il est indispensable que chacun – opérateurs, distributeurs, consommateurs – joue son rôle et fasse du retour des bouteilles un automatisme.”



Je vends en livraison à domicile



Je vends en livraison à domicile

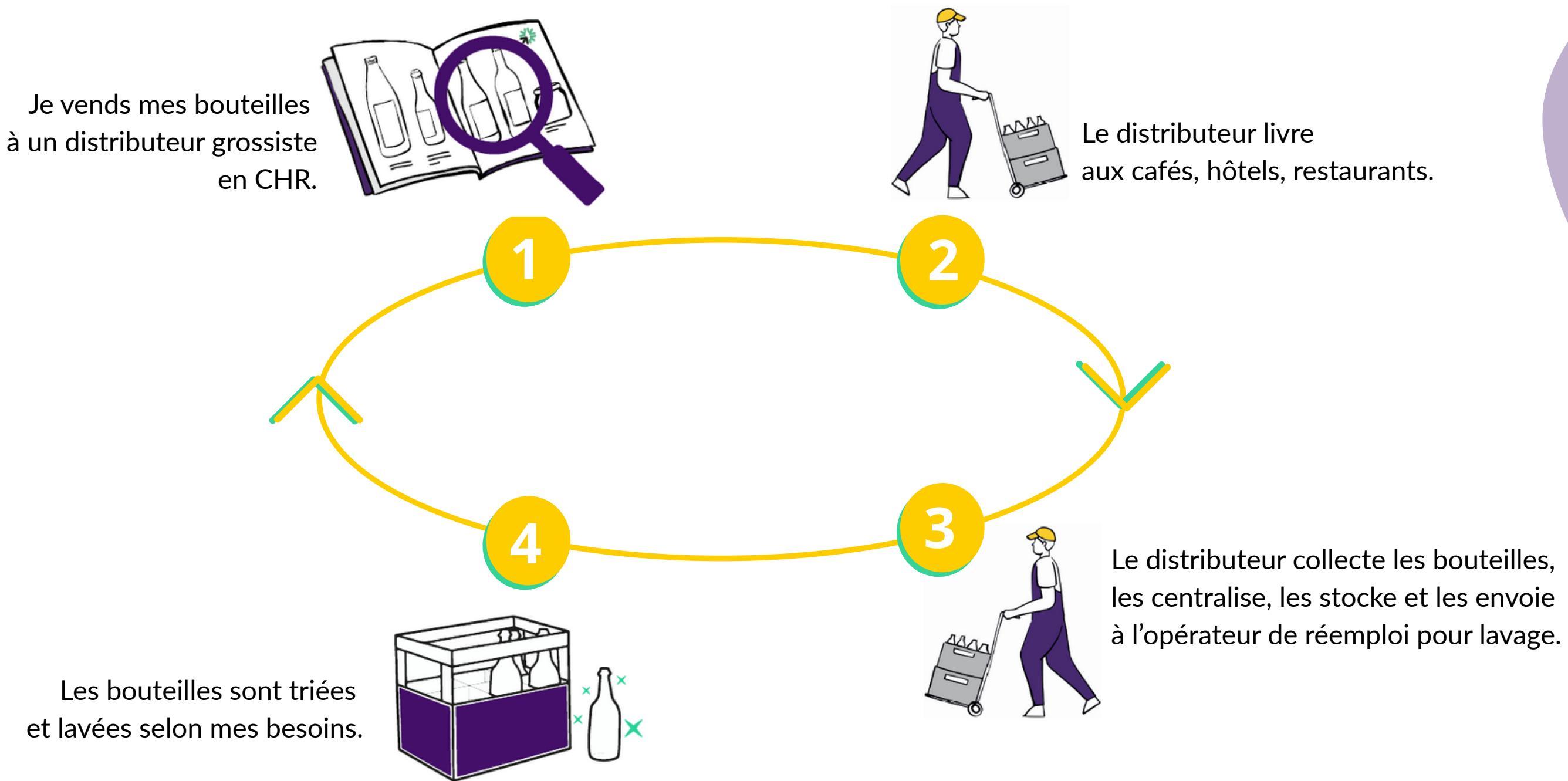
**Vous voulez vendre vos produits réemployables
en livraison à domicile ?**



Avant de vous lancer, rapprochez-vous de votre opérateur de réemploi pour vérifier :

- la conformité de vos bouteilles avec le réemploi (formats standards ou propriétaires éligibles)
- la conformité de vos étiquettes

Je vends en CHR



Je vends en CHR

Vous voulez vendre vos produits réemployables auprès de distributeurs grossistes ?



Avant de vous lancer, rapprochez-vous de votre opérateur de réemploi pour vérifier :

- la conformité de vos bouteilles avec le réemploi (formats standards ou propriétaires éligibles)
- la conformité de vos étiquettes

À noter : si vous livrez en direct ou via des agents commerciaux sans passer par des distributeurs, il vous appartiendra de collecter et de centraliser vos bouteilles en direct avant le lavage.



“ Témoignage ”

RICHARD VINS ET SPIRITUEUX - Le réemploi, une tradition d'avenir

“Depuis plus de 50 ans, nous maintenons nos compétences et nos investissements pour donner douze vies à nos bouteilles de vin.”

“Dans les CHR ayant la place et l'habitude de gérer la consigne, ce taux de retour dépasse 92 % pour les formats historiques, soit douze vies.”



Source : Maison Richard

Je vends en CHR

Expérimentations et projets en cours

Des initiatives émergent pour développer le réemploi en CHR et plusieurs projets sont en cours, en voici quelques exemples. Si vous souhaitez mettre en place la récupération de vos produits en CHR, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre distributeur grossiste et de votre opérateur de réemploi.

Bout' à Bout' x France Boissons



Coalition portée par Circul'R

(expérimentation dans le cadre d'un appel à projets)

Réemploi des bouteilles de Vins et Spiritueux : une coalition de 9 acteurs majeurs explore le défi du réemploi
Face à l'urgence environnementale, aux évolutions réglementaires et à l'intérêt croissant des consommateurs pour des modes de consommation plus responsables, une coalition inédite réunissant 9 acteurs majeurs de la filière Vins ...
Circul'R / Jun 25, 2025



Je vends en CHR

Zoom sur l'utilisation des casiers

L'utilisation des casiers est très répandue en CHR et facilite les opérations logistiques dans le cadre d'une boucle de réemploi.

Ce contenant secondaire présente de nombreux avantages :

- Facilite les opérations de manutention et de logistique lors de la livraison et de la collecte en CHR
- Préserve l'intégrité des bouteilles en diminuant les risques de casse, de chocs, de rayures, etc.
- Participe à la réduction des déchets liés aux emballages secondaires à usage unique comme les cartons

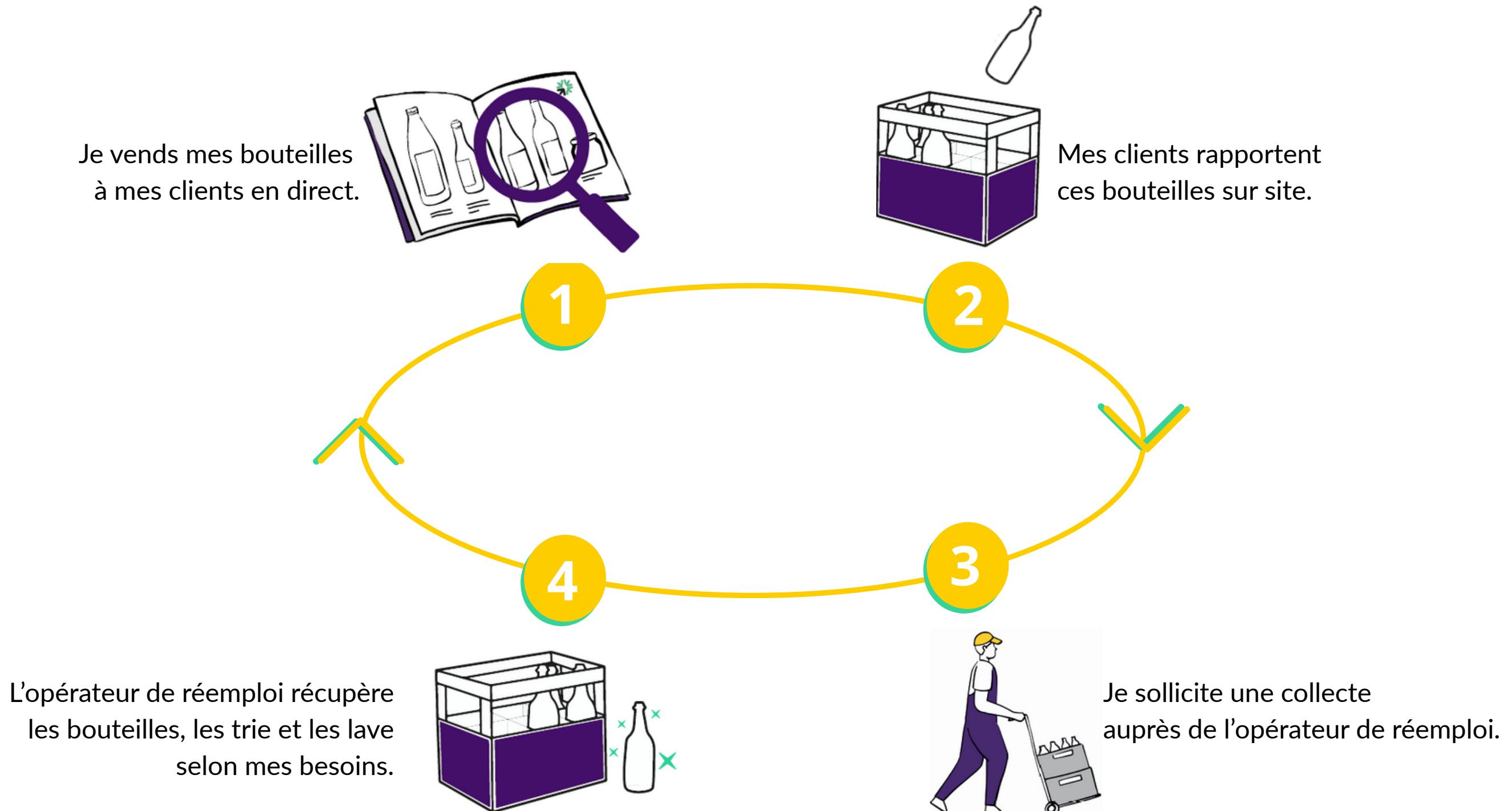
Cependant le fonctionnement en casiers a aussi ses limites :

- Représente un investissement important dans le parc
- Nécessite un espace de stockage adapté, tant en CHR que dans les entrepôts des distributeurs et des laveurs lorsque les casiers sont vides
- Implique un système de traçabilité et de consigne pour garantir une bonne gestion du parc

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre opérateur de réemploi pour prendre connaissance des projets existants et des modes de fonctionnement proposés.



Je vends en direct / en salons



Je vends en direct / en salons

Vous voulez vendre vos produits réemployables en direct ?



Avant de vous lancer, rapprochez-vous de votre opérateur de réemploi pour vérifier :

- la réemployabilité de vos bouteilles (standards ou formats propriétaires)
- la conformité de vos étiquettes
- le respect des bonnes pratiques de communication

Quelques exemples d'initiatives :

- Bordeaux Fête Le Vin
- Millésime Bio
- Wine Paris



Source : CIVB

“ Témoignage ”

CIVB - Bordeaux Fête le Vin et le Réemploi

“Lors de l'édition 2025 de Bordeaux Fête le Vin, le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB) a relevé le défi du réemploi, soutenant ainsi les efforts de nos producteurs auprès du grand public.”

Je vends à l'export



Certains pays favorisent la circulation de bouteilles allégées pour l'export.

Ces formats, plus fragiles, ne sont pas compatibles avec le réemploi en France.

Dans ce cas, il vous appartiendra de gérer deux stocks de bouteilles :

- marché national, avec des bouteilles réemployables ;
- export, avec des bouteilles allégées.

À noter : certains opérateurs à l'étranger expérimentent des solutions de réemploi à l'export.

ex : USA, UK, Allemagne, Danemark, Norvège, Suède

Revino (USA)

Wein-Mehrweg by Verallia (Allemagne)

2026

2 - Adapter ses bouteilles ?

Par Bout' à Bout', pour la Maison des Vins & Spiritueux



MAISON DES VINS & SPIRITUEUX



La gamme standard

Réseau Vrac et Réemploi

La gamme standard nationale est définie par un groupe de travail dédié du Réseau Vrac et Réemploi. Cette instance regroupe des opérateurs de filière, des laveurs, des metteurs en marché, des instances nationales de la filière de réemploi (comme France Consigne).

La gamme standard nationale a pour objectif de répondre aux besoins du marché et des producteurs, tout en assurant la standardisation des contenants afin d'optimiser les coûts liés aux opérations de la filière (collecte, tri et de lavage). On y retrouve donc des formats de bouteilles disponibles chez plusieurs verriers : avec des dimensions qui permettent le mélange des verriers, et des teintes équivalentes.

Les bouteilles standards du Réseau Vrac et Réemploi sont les seules qui peuvent porter le pictogramme de la consigne du Réseau Vrac et Réemploi. Cela permet aux consommateurs d'identifier les produits réemployables pouvant être rapportées dans les points de collecte du réseau mutualisé partout en France.



Source : Réseau Vrac et Réemploi

La gamme standard

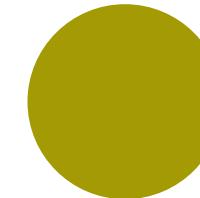
Réseau Vrac et Réemploi



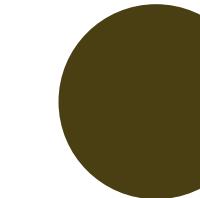
75 cl Bourgogne Tradition



blanche



feuille
morte



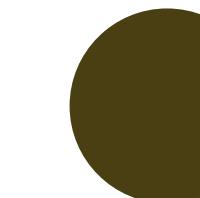
foncée



75 cl Bordeaux Tradition



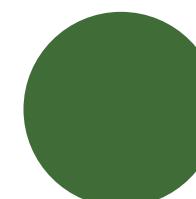
blanche



foncée



75 cl Méthode Traditionnelle



verte



70 cl Arsène



blanche



Les détails disponibles à date et issus de la gamme standard complète du Réseau Vrac et Réemploi sont à retrouver en [annexe \(références verrières, dimensions, verriers, poids, teintes, bouchages, etc.\).](#)

R-Cœur le futur standard

Dans le cadre du projet ReUse de Citeo et Adelphe, une consultation est en cours pour les formats R-Cœur vin. À l'heure actuelle, les plans verriers et les informations techniques sont confidentielles. La sortie de ces formats sur le marché est prévue courant 2026.

Sont prévues :

- une bouteille type Bourgogne Tradition en teinte feuille morte - 75 cl
- deux bouteilles type Bordeaux Tradition en teinte foncée et blanche - 75 cl

Ces bouteilles R-Cœur ne pourront être utilisées au départ que dans le cadre du projet ReUse de Citeo et Adelphe.



Ce futur format standard vise à garantir l'interopérabilité des bouteilles et l'équilibre économique pour la filière vin, mais ne sera pas obligatoire pour faire du réemploi.

Pour les spiritueux, la définition d'un standard n'est pas prévue à ce jour.



Design 3D bouteille RCoeur Bordeaux
Transparente - Citeo et Adelphe

Les formats non standards

Il est aussi possible que le format de bouteille que vous utilisez ne fasse pas partie d'une gamme standard mais que vous souhaitez conserver ce format pour votre démarche réemploi. Dans ce cas, plusieurs options s'offrent à vous :

- 1 Votre bouteille est certifiée réemployable par le verrier (information précisée sur le plan verrier / la fiche technique de votre bouteille) : vous pouvez vous rapprocher de votre opérateur de réemploi afin d'organiser la collecte, le tri et le lavage de vos bouteilles.
- 2 Votre bouteille n'est pas certifiée réemployable par le verrier : vous pouvez vous rapprocher d'un laveur afin d'organiser un test de résistance et de déterminer si votre bouteille présente une résistance jugée acceptable pour le réemploi. Dans ce cas, c'est le metteur en marché qui assume la responsabilité de choisir une bouteille certifiée non réemployable pour son projet de réemploi.

2026

3 - Adapter ses étiquettes ?

Par Bout' à Bout', pour la Maison des Vins & Spiritueux



MAISON DES VINS & SPIRITUEUX



Introduction



Le cahier des charges

Lorsqu'on évoque les étiquettes adaptées au lavage pour réemploi, on entend parfois différents termes qui ne suffisent pas à garantir la lavabilité de l'étiquette : étiquettes wash off, étiquettes hydrosolubles, étiquettes lavables, etc.

Ce qu'il est important de retenir, c'est que les opérateurs de réemploi s'appuient généralement sur un cahier des charges qui précise les différents paramètres techniques à respecter puisque la lavabilité d'une étiquette dépend de la combinaison de multiples paramètres. Le bon respect de ces exigences permet d'assurer la lavabilité des étiquettes lors du lavage et de garantir le réemploi de la bouteille par la suite. C'est-à-dire que l'adhésion des étiquettes est suffisante pour la vie du produit (au frigo ou dans un seau à glace par exemple) et les adhésifs utilisés sont conçus pour se retirer uniquement dans des conditions précises de lavage industriel.

Ce cahier des charges technique est transmis par l'opérateur de réemploi au producteur et à l'imprimeur. Une collaboration tripartite se met ensuite en place afin de vous proposer des étiquettes adaptées aux contraintes de vos produits et du réemploi.

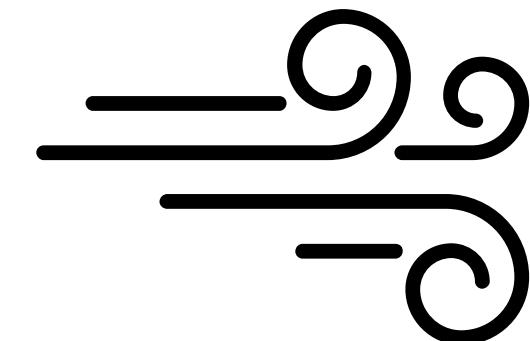
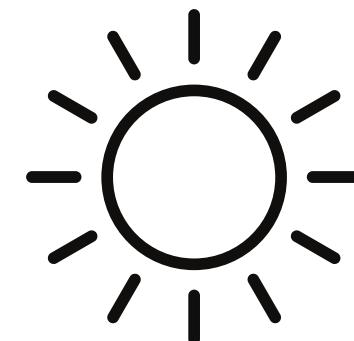
Des expérimentations sont toujours en cours et permettent d'enrichir et de préciser ce cahier des charges technique. Effectivement, certains opérateurs de réemploi dont Bout' à Bout' réalisent des tests dans le cadre de protocoles précis afin d'améliorer la lavabilité des étiquettes et de proposer de nouvelles solutions aux metteurs en marché. Ces expérimentations peuvent être menées en collaboration directe avec des imprimeurs, des fournisseurs de matières ou des producteurs.

L'impact du stockage

Les conditions de stockage des bouteilles impactent fortement la lavabilité des étiquettes.

Effectivement, lorsque l'étiquette est exposée aux intempéries, aux UV, à l'humidité ou encore aux variations de température, l'adhésif s'altère et l'étiquette devient résistante à la solution de lavage. Cela génère un rebut important sur la ligne de production et empêche le réemploi des bouteilles.

Avant que les bouteilles ne soient collectées pour lavage, il est donc essentiel de privilégier leur stockage en intérieur.
Si ce n'est pas possible, elles doivent être placées à l'abri ou bien sous préau, et protégées de la pluie et des UV directs.



⚠ Ces contraintes s'appliquent particulièrement aux étiquettes autoadhésives, vous pouvez aussi faire du réemploi en utilisant des étiquettes dites traditionnelles (étiquettes sèches à colle froide).

Les paramètres techniques à respecter



L'adhésif ou la colle

Pour les étiquettes sèches à colle froide

La colle utilisée pour l'étiquetage dit “traditionnel” doit être conçue pour être lavable et appliquée en stries sur l'étiquette.

Pour les étiquettes autoadhésives en papier

Les adhésifs acceptés par les opérateurs de réemploi en France sont les suivants :

- AVERY DENNISON - WW4031
- FEDRIGONI MANTER - FW8000
- UPM RAFLATAC - RP 30W

 Pour utiliser un autre adhésif, il est nécessaire de réaliser un protocole de test complet pour démontrer sa compatibilité avec la filière de réemploi.

Le papier

Pour les étiquettes sèches à colle froide

Pour l'étiquetage dit "traditionnel", le papier utilisé doit être :

- Sans traitement chimique imperméabilisant
- D'un grammage compris entre 70 et 90g/m²
- Résistant à l'état humide (REH), il doit résister à la condensation et garder son intégrité lors du lavage.

Pour les étiquettes autoadhésives en papier

Les papiers structurés ou « non couchés » laissent pénétrer l'eau par la partie frontale de l'étiquette. Ceci n'est pas le cas pour les papiers dits « couchés » : l'eau ne peut pénétrer que par les bords et n'arrive pas au cœur de l'étiquette dans le temps qu'elle passe dans le bain de soude.

Le papier choisi doit donc être :

- Non couché / Non contrecollé
- Sans traitement chimique imperméabilisant
- D'un grammage compris entre 70 et 100g/m²
- Résistant à l'état humide (REH), il doit résister à la condensation et garder son intégrité lors du lavage.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez une synthèse des références de papiers acceptées, selon les fournisseurs. Ces références ont été testées et validées. Elles sont donc fortement recommandées.

 **De nouvelles références sont ajoutées au cahier des charges au fur et à mesure des résultats d'expérimentation. Pour d'autres références de papier, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre opérateur de réemploi.** 

Le papier

Pour les étiquettes autoadhésives en papier - quelques exemples

AVERY DENNISON

Avec l'adhésif WW4031

- BY293 • ARTISAN BLANC
- LB109 • COTTON TOUCH
- LB075 • EPIQUE
- LB069 • MARTELE BLANC
- LB095 • MARTELE CREME
- CM340 • r MARTELE CREME
- CJ955 • NOBLE BLANC
- CK049 • r NOBLE BLANC
- LB957 • NOBLE CREME
- LB971 • NOBLE EXTRA WHITE
- CN999 • SABLE BLANC
- CH832 • r SABLE BLANC
- LB101 • SABLE CREME
- LB066 • VERGE BLANC
- LB072 • VERGE BLANC REV
- LB065 • VERGE CREME
- LB074 • VERGE CREME REV
- LB082 • VERGE EXTRA BLANC

UPM RAFLATAC

Avec l'adhésif RP30W

- BWJ/R30W/DTX • ANTIQUE WHITE
- BWK/R30W/DTX • ANTIQUE CREAM
- CNG/R30W/DTX • FLEUR DE COTON WHITE
- BWH/R30W/05 • MULTIPRINT WHITE
- BWI/R30W/DTX • MULTIPRINT IVOIRE
- FDY/R30W/DTX • VELMART WHITE
- EFP/R30W/DTX • VELMART BLACK

FEDRIGONI - MANTER

Avec l'adhésif FW8000

- WNE4357 • DUNE WHITE (avec glassine PET30)
- WNE4256 • DUNE WHITE (avec glassine WG74)
- WNE4257 • MARTELE WHITE
- WNE4260 • SOROLLA WHITE (avec glassine PET30)
- WNE4361 • SOROLLAT WHITE (avec glassine WG74)



Cette liste est évolutive.

Vous souhaitez utiliser une autre matière ?

Avant de vous lancer, rapprochez-vous de votre opérateur de réemploi pour vous assurer de la conformité ou non du support. 

Le format

Plus l'étiquette est petite, plus le décollement sera facile.

Il est donc essentiel de privilégier la formule étiquette et contre étiquette, à une étiquette trop grande.

Pour les étiquettes autoadhésives en papier

Les dimensions acceptables sont les suivantes :

- 80 mm maximum sur la tranche la plus petite
- sans recouvrement, garder un espace de 2 mm minimum entre les deux étiquettes

Par exemple



La technique d'impression

Des recherches sont en cours pour définir les techniques d'impression les plus compatibles avec le réemploi. Certaines techniques présenteraient des risques de non lavabilité de l'étiquette, les expérimentations en cours permettront d'avoir des informations précises sur ces questions.

La technique d'impression sera étudiée au cas par cas et des informations complémentaires (équipement précis, type d'encre, référence du primer, etc.) seront demandées par votre opérateur de réemploi avant de valider votre étiquette.



Les ennoblissemens

| | Accepté | Refusé |
|----------|---|--------------------------|
| Dorure | Liseré ou lettrage fin | Aplat |
| Vernis | Aucun | Tous les types de vernis |
| Effets | Gaufrage ou embossage <i>Toléré en petite quantité</i> | Satiné Pelliculage |
| Couleurs | Aplat léger ou partiel | Aplat important |

Les médailles de concours

Les paramètres techniques précités et à respecter valent aussi pour :

- Les médaillons (concours, label, millésime)
- Les étiquettes de prix et DLC/DDM
- Toute autre petite étiquette additionnelle



Source : Millésime Bio



Source : Gilbert & Gaillard

Certains concours tels que Le Challenge Millésime BIO et Le Gilbert & Gaillard International Challenge proposent déjà des versions réemployables de leurs médailles.

D'autres actions sont en cours pour que les concours proposent des médailles dont les paramètres techniques sont conformes au cahier des charges du réemploi.

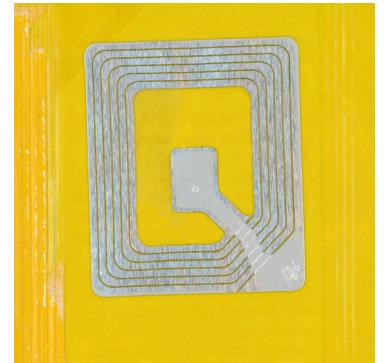
Les étiquettes anti-vol

Pour certains produits, des étiquettes anti-vol peuvent être exigées pour éviter les fraudes en magasin.

Ces petites étiquettes additionnelles peuvent présenter des caractéristiques incompatibles avec le lavage pour réemploi puisqu'elles sont généralement :

- Dissimulées sous l'étiquette principale => le recouvrement empêche la solution de lavage de dissoudre l'adhésif de l'étiquette principale dont les paramètres sont conformes avec le cahier des charges
- Composées d'aluminium => si le bain de lavage est contaminé par de l'aluminium en grande quantité, cela présente un risque pour les équipements (dégagement d'hydrogène qui met la laveuse sous pression et qui crée un risque d'explosion si une option d'évacuation n'est pas intégrée à la machine)
- Constituées d'un adhésif non adapté pour être dissout par la solution de lavage => le non respect du cahier des charges pour cette petite étiquette supplémentaire empêche son bon décollement

✳ Ainsi, et si le cas se présente pour vos produits, ces étiquettes feront l'objet d'une étude spécifique, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre opérateur de réemploi.



Les jupes

Les jupes en aluminium ne sont généralement pas interdites par les opérateurs de réemploi et de lavage.

Leur absence permet d'éviter de générer un déchet et facilite les opérations pour le laveur.

Certains laveurs disposent d'une déjupeuse automatique. Pour les autres, cela nécessite une opération manuelle supplémentaire, qui peut être proposée en option.

Il existe des alternatives pour le côté esthétique. Par exemple, certains producteurs apposent une étiquette adhésive papier sur le col de la bouteille, qui est adaptée et conforme avec le cahier des charges pour qu'elle se retire au lavage. Cela permet par ailleurs de bien mettre en avant la démarche de la marque et de proposer une communication claire au consommateur qui repère facilement les bouteilles réemployables.

Ainsi, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre opérateur de réemploi.



Source : Jacques Frelin

Le numéro de lot

Le numéro de lot peut être inscrit sur la bouteille de différentes manières : au laser sur la bouteille, au jet d'encre, ou repiqué sur la contre étiquette par exemple.

Or, pour des raisons de traçabilité et de réglementation, un produit ne peut pas porter deux numéros de lot différents. Dans le cadre du réemploi, cela signifie que le numéro de lot doit disparaître lors du lavage de la bouteille.

Ainsi, le numéro de lot doit être indiqué sur l'étiquette du produit, ou sur un autre élément qui sera retiré lors du tri, comme la jupe par exemple.

Effectivement la gravure laser sur la bouteille ne s'effacera pas et des expérimentations sont en cours pour déterminer les encres compatibles pour le marquage au jet d'encre (il est essentiel que l'encre adhère suffisamment pour toute la durée de vie du produit et qu'elle s'efface complètement dans des conditions de lavage industriel).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre opérateur de réemploi.



La cire

À date, la cire n'est pas compatible avec le réemploi puisque les solutions de lavage ne permettent pas son retrait. Des expérimentations peuvent être réalisées et le cahier des charges technique sera mis à jour en conséquence.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre opérateur de réemploi. 



Les réducteurs de flux

Même si certains laveurs disposent de systèmes automatiques pour le retrait des réducteurs de flux, cela nécessite une opération manuelle pour la majorité des acteurs, qui peut être proposée en option.

Ainsi, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre opérateur de réemploi. 



Source : *Tout autour du vin*

2026

Valoriser votre engagement

Par Bout' à Bout', pour la Maison des Vins & Spiritueux



MAISON DES VINS & SPIRITUEUX



Communication on pack

La communication sur le packaging est essentielle pour que les consommateurs soient informés de votre démarche et pour garantir de bons taux de retour.

Plusieurs outils, notamment des pictogrammes, vous permettent d'identifier vos bouteilles réemployables : certains nécessitent de respecter un cahier des charges précis, d'autres sont plus libres d'accès.

En ce qui concerne l'emplacement de ces informations sur votre bouteille, **la règle est simple : plus c'est visible, mieux c'est !**

L'idéal étant de communiquer sur le caractère réemployable de votre emballage sur le devant de la bouteille avec un médaillon ou une petite étiquette sur le col par exemple, ou directement en intégrant l'information à votre étiquette principale.



Source : Jacques Frelin



Source : Citeo



Source : Loop

Vous pouvez aussi choisir que l'information ne soit visible que sur la contre étiquette, ce qui peut fonctionner en complément d'une communication plus large sur votre démarche afin de s'assurer que le consommateur est averti et qu'il rapportera votre bouteille en point de collecte.



Pictogrammes reconnus au niveau national

Pictogramme Réseau Vrac et Réemploi

Comme évoqué précédemment, les bouteilles standards du Réseau Vrac et Réemploi sont les seules qui peuvent porter le pictogramme de la consigne du Réseau Vrac et Réemploi.

Pour avoir le droit de l'utiliser, obtenir les fichiers et le cahier des charges associé, il est nécessaire de se rapprocher d'un opérateur de réemploi.



Source : Réseau Vrac et Réemploi

Triman

“Emballage réemployable”



Comme pour le recyclage, il existe une version réemploi du Triman que l'on connaît.

Points de retour : wwwxxxxxxxxxxxxxx.com

Cette signalétique a pour objectif d'informer le consommateur et elle est obligatoire pour tout produit mis sur le marché à destination des ménages, à l'exclusion des emballages ménagers de boissons en verre.

Les bouteilles en verre de vin et de spiritueux ne sont donc pas concernées par ces obligations.



Sources :

[LEGIFRANCE](#)

[Article L.541-9-3 du code de l'environnement](#)

[Guide Info Réemploi Adelphe](#)

[Guide Info Réemploi CITEQ](#)

[Guide Info Réemploi LEKO](#)

ReUse

“Rapportez-moi pour réemploi”

Il existe un pictogramme lié à l'Activation 4 Régions / projet ReUse.
Celui-ci est donc réservé aux producteurs engagés dans la démarche.



Pour intégrer le projet et en connaître les modalités, rapprochez-vous de Go Réemploi !



Source : Citeo



Autres pictogrammes

Autres pictogrammes

La plupart du temps, les opérateurs de réemploi développent aussi leur logo en propre pour leur réseau.
De nombreux pictogrammes existent.



Source : Haut La Consigne



Source : Bout' à Bout'



Source : Oc'Consigne



Source : Consign'Up



Source : Pétrel



Source : Revera



Source : L'Incassable



Source : Distro

2026

Faire laver ses bouteilles

Par Bout' à Bout', pour la Maison des Vins & Spiritueux



MAISON DES VINS & SPIRITUEUX



Faire laver ses bouteilles

Synthèse des informations sur les laveurs

En France, plusieurs entreprises disposent d'outils de lavage dédiés au réemploi des bouteilles en verre.

Pour découvrir les informations sur les laveurs, cliquez ici.

Vous y retrouverez notamment :

- Les adresses et les contacts
- La capacité de la laveuse
- Les dimensions de la bouteille qui sont acceptables pour l'outil
- Les équipements amont (gratteuse, déjupeuse, etc.)
- Les équipements aval (inspection, palettisation, etc.)
- Les certifications qualité



2026

Soutiens au réemploi

Par Bout' à Bout', pour la Maison des Vins & Spiritueux



MAISON DES VINS & SPIRITUEUX



Soutiens financiers

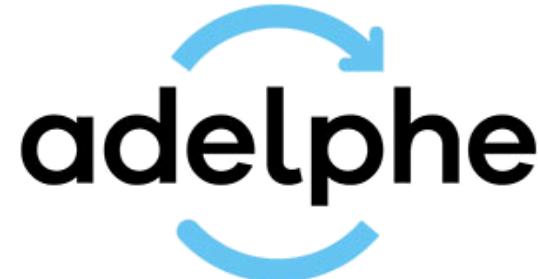
Vous pouvez bénéficier d'aides financières pour accompagner votre transition vers le réemploi à différents niveaux :

Eco-organismes

Via des appels à projets, consultez les pages dédiées ci-dessous :



<https://www.citeo.com/financer-le-developpement-du-reemploi-T>



<https://www.adelphe.fr/mieux-nous-connaître/actualités/appel-projet-reemploi-2025>



<https://www.leko-organisme.fr/notre-appel-a-projets-reemploi-2025-est-lance/>



Collectivités locales

Rapprochez-vous des acteurs locaux : ville, département, région.

ADEME

Rapprochez-vous de votre antenne régionale de l'ADEME.

2026

Annexes

Par Bout' à Bout', pour la Maison des Vins & Spiritueux



MAISON DES VINS & SPIRITUEUX



Annexes

Cartographie des acteurs du réemploi

Mr et Mme Recyclage - Les acteurs B2B du réemploi pour la restauration



<https://www.m-mme-recyclage.com/cartographies>



ADEME - Les centres de lavage d'emballages en France

<https://filieres-rep.ademe.fr/observatoire-reemploi-reutilisation/centres-lavage-emballages>



Synthèse des informations sur les laveurs



Annexes

Etude de l'ADEME, 2023.

LHOTELLIER Johan, JEUNIAUX Romain, LE BIHAN Mathilde, DE CAEVEL Bernard, RDC ENVIRONMENT, Elisa JEMET, ADEME, 2023.

Evaluation environnementale de la consigne pour réemploi d'emballages en verre – Volet A. 282 pages.

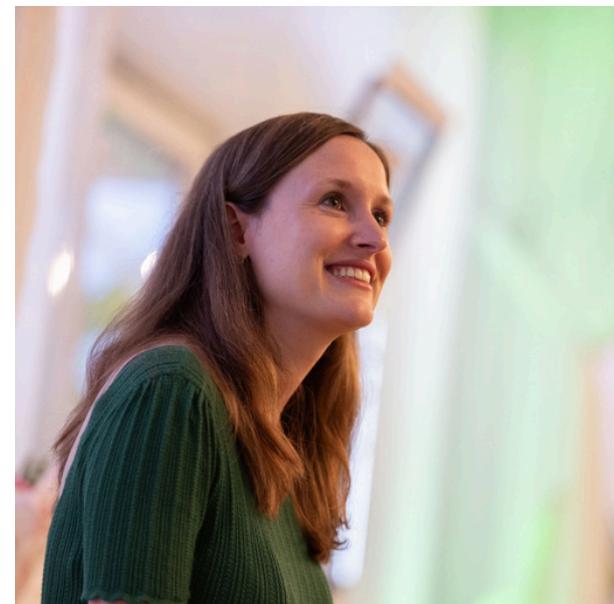
Cet ouvrage est disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/>



"Ainsi, pour ces catégories d'impact, il est observé un avantage systématique de l'option réemployable dès sa deuxième utilisation effective, et ce pour la plupart des scénarios (à l'exception du scénario 3)." [...] "Ces différents mécanismes n'impactent les résultats que modérément cependant, et l'option réemployable est systématiquement meilleure que l'option à usage unique dès sa 4ème utilisation pour ce scénario, sur base de la modélisation effectuée." (cf p.174)

Annexes

Témoignages



Source : Famille Ravoire

FAMILLE RAVOIRE - Une boucle vertueuse en grande distribution : notre engagement pour le réemploi

Un témoignage d'Alexandra Parfus, Directrice Marketing & Développement



Chez Famille Ravoire, maison familiale installée à Salon-de-Provence, la question du réemploi s'est imposée progressivement comme une évidence. Notre bilan carbone 2022 a révélé que près de la moitié de nos émissions provenaient des emballages, et plus particulièrement du verre. Ce constat a agi comme un déclencheur. Le réemploi s'est présenté comme l'un des leviers les plus pertinents pour réduire rapidement et durablement notre impact environnemental.

Le projet a officiellement débuté en 2019, avec une ambition : expérimenter un modèle de réemploi dans un secteur, la grande distribution, où le sujet était encore très peu exploré. Nous avons choisi de concentrer nos efforts sur la gamme Maison Ravoire, une gamme existante de la Vallée du Rhône représentant environ 550 000 bouteilles par an. Sa présence exclusive en GMS France, dans des enseignes comme Carrefour, Intermarché, Leclerc ou encore Casino, offrait un terrain idéal : une diffusion large mais concentrée, un packaging facilement reconnaissable par les consommateurs, et un circuit de retour potentiellement structurable.

Ce choix s'est également imposé pour des raisons d'efficience. Il était essentiel de pouvoir maintenir un habillage presque inchangé afin que les consommateurs identifient facilement le produit, tout en conservant l'image premium de la gamme. Nous avons ainsi démarré sur huit appellations, en excluant provisoirement les modèles syndicaux pour gagner en flexibilité.

L'un des principaux défis résidait dans l'adaptation de l'emballage : choisir une bouteille réemployable compatible avec les standards de lavage, retravailler les étiquettes pour qu'elles résistent aux cycles, repenser l'usage de certaines finitions, notamment concernant les médailles des divers concours viticoles. Même le marquage du numéro de lot a dû être revu, basculant d'une inscription laser à un marquage au jet d'encre pouvant s'enlever au lavage. Ces contraintes ont représenté une phase d'apprentissage essentielle avant de pouvoir envisager un déploiement pérenne.

Une fois cette étape franchie, les premiers retours se sont avérés particulièrement encourageants. La réception des consommateurs a été très positive. Nous constatons une sensibilité croissante aux démarches environnementales, et un réel intérêt pour des initiatives concrètes menées par des entreprises locales.

En 2023, nous avons choisi d'aller plus loin en installant une borne de collecte de bouteilles directement sur le parking de notre siège à Salon-de-Provence. Ce dispositif permet aux consommateurs de rapporter leurs bouteilles et de recevoir, pour chaque contenant, un bon d'achat d'un euro valable sur notre boutique en ligne.

Si ce projet n'a pas été exempt de questionnements, notamment techniques et logistiques, il a profondément transformé notre manière d'aborder le packaging et la circularité. Il a surtout confirmé que le réemploi est non seulement possible en grande distribution, mais aussi capable de créer de la valeur environnementale, économique et territoriale. Aujourd'hui, nous continuons d'enrichir et d'élargir cette démarche, convaincus que le réemploi fera partie des modèles d'avenir pour notre filière.

Annexes

Témoignages

CHARTREUSE DIFFUSION - Un test grandeur réelle pour Apprendre

Un témoignage de Vincent Demange, Directeur des opérations



Dans le cadre de sa démarche RSE engagée depuis 2019, CHARTREUSE DIFFUSION engage différents chantiers pour diminuer son impact environnemental.

Le réemploi de la bouteille est donc apparu comme la piste devant être étudiée, et ceci d'autant plus qu'il est important pour notre clientèle partageant nos valeurs et engagements.

La mise en œuvre de cette démarche du réemploi du verre a levé quelques problématiques tel que le décollage des étiquettes.

Nous avons lancé 2 chantiers en parallèle :

- Un diagnostic éco-conception sur la base d'ACVs) pour nous donner des chiffres d'impacts environnementaux sur 3 solutions étudiées : Bouteille à usage unique, Bouteille réemployée, et Bouteille remplacée par une recharge souple type BiB
- Un test de réemploi à échelle réelle, visant à réemployer 10 000 bouteilles sur une période d'un an. Ceci en documentant chaque action, afin de disposer de données réelles de terrain.

Nous espérons, à l'issue de ces 2 projets, disposer de suffisamment d'information pour établir une stratégie d'entreprise cohérente et positivement impactante pour l'environnement.

Principe du test de réemploi :

- Récupérer le maximum de bouteilles de notre format iconique 70cl > Jusqu'à 10 000 cols.
 - En Point d'apport volontaire à notre boutique
 - Chez nos clients du centre-ville de Grenoble, à travers une collecte réalisée par un prestataire à vélo.
 - Chez nos gros clients locaux, nous réalisons un ramassage bimestriel à date fixe
- Il n'y a pas de compensation financière au retour des bouteilles, cela se faisant sur la base du volontariat.
- Analyser les réactions des clients, chiffrer l'impact environnemental de la collecte des bouteilles, et identifier les gisements de collecte opportuns
- Massifier l'ensemble des bouteilles sur notre site de production
- Envoyer ces bouteilles dans un centre de lavage
- Récupérer ces bouteilles et les réemployer comme des bouteilles neuves.
- Analyser la qualité des bouteilles récupérées, leur coût, le taux de casse au lavage et au réemploi.



Source : Chartreuse Diffusion

Annexes

Témoignages

CAFE DE PARIS - CORDIER by INVIVO - Le réemploi chez Café de Paris

Un témoignage de Dominique Gurria (Directeur Exploitation), Sandra Lhoste (Responsable Projets et QHSE), Gwennaig Corre (Portfolio Manager et CSR Coordinator)



Source : Café de Paris

Pour comprendre notre engagement pour défendre l'environnement il faut vous expliquer plus en détails qui nous sommes. Nous sommes situés au cœur d'un village de 2 340 habitants, tout proche du port de Cubzac-les-Ponts au bord de la Dordogne. Quelques kilomètres plus loin, la Garonne et la Dordogne se rejoignent pour former la Gironde et son estuaire. Le site créé en 1898, peut donc se targuer d'être durable ! **Nos équipes ont logiquement à cœur de préserver la biodiversité et sont sensibles aux actions qui peuvent réduire notre impact environnemental.**

Racheté en 2020 par Cordier by InVivo, filiale vin du groupe InVivo, c'est tout naturellement et avec enthousiasme que Café de Paris a adopté les valeurs du grand groupe agricole. En effet, cette même année, InVivo a adopté le statut de Société à Mission, avec pour raison d'être : Favoriser la transition agricole et alimentaire vers un agrosystème résilient. Charge ensuite à chacune des activités du groupe de mettre en œuvre des actions RSE pour faire évoluer les pratiques dans sa filière. Chez Cordier, la stratégie RSE se nomme Terra 360 et s'applique du raisin au verre, selon 4 grands piliers : environnement et biodiversité, climat, santé sécurité et traçabilité, social et environnemental.

En 2023, lors du travail de création de notre bouteille Café de Paris iconique avec les équipes R&D de Verallia, nous avons réalisé que nous pouvions être les premiers producteurs de vins effervescents français à commercialiser un modèle de bouteille réemployable. C'est là qu'a commencé l'aventure. Nous avons identifié les différents opérateurs et nous sommes rapprochés de Bout' à Bout', d'Eco-in-Pack, d'Haut la consigne, du Réseau Vrac et Réemploi, de Citeo et d'Adelphe.

L'industrialisation a été faite rapidement, nous avions la bouteille. Mais le réemploi c'est aussi choisir le papier des étiquettes et les techniques d'impression compatibles avec un lavage industriel. Nous avons respecté les cahiers des charges et après quelques adaptations techniques, la bouteille a été certifiée réemployable en mai 2024.

Cette certification nous a ensuite permis de discuter en proximité avec des distributeurs GMS, CHR, ainsi qu'avec de nombreux autres metteurs en marché, pour être moteur sur la re-mise en place d'un circuit de réemploi en France.

Grâce au soutien de l'équipe commerciale et de notre actionnaire InVivo, **depuis septembre 2023, 100 % des bouteilles Café de Paris que nous mettons en marché en France sont lavables et réemployables.** Une partie des bouteilles est consignée, ce qui constitue un levier essentiel pour encourager leur retour. Concrètement, la consigne crée une incitation économique et comportementale : le consommateur récupère une somme en rapportant la bouteille, ce qui transforme le geste en réflexe. Ce système favorise la circularité, réduit le gaspillage et augmente le taux de réutilisation des bouteilles. Pour que ce modèle fonctionne pleinement, il est indispensable que chacun – opérateurs, distributeurs, consommateurs – joue son rôle et fasse du retour des bouteilles un automatisme.

Est-ce que cela est allé vite ? Non pas assez.

Est-ce que cela progresse ? Oui ; de plus en plus de marques, de plus en plus de magasins, de plus de retours plus de clients !

Annexes

Témoignages



Source : Maison Richard

RICHARD VINS ET SPIRITUEUX - Le réemploi, une tradition d'avenir

Un témoignage de Laurent Arquetout, Directeur des opérations



Chez Richard Vins et Spiritueux, le réemploi des bouteilles n'est pas une innovation, mais une tradition. Depuis plus de 50 ans, nous maintenons nos compétences et nos investissements pour donner douze vies à nos bouteilles de vin. Chaque année, sur les 20 millions de bouteilles que nous vendons et livrons aux CHR (Cafés Hôtels Restaurants) en région parisienne, nous en reprenons puis trions 4,5 millions, dont 1,5 million de nos propres bouteilles que nous réutilisons directement après lavage. Preuve que le réemploi, est non seulement possible, mais déjà une réalité à une échelle significative.

Pourtant, le principal défi reste le taux de retour des bouteilles. Dans les CHR ayant la place et l'habitude de gérer la consigne, ce taux de retour dépasse 92 % pour les formats historiques, soit douze vies. Malheureusement, il chute à une bouteille sur deux pour la bouteille 75 cl, parfois au sein du même établissement. Pourquoi ? Par manque de repères visuels clairs, d'un logo unique, connu, facilement identifiables par les serveurs. Sans signalétique adaptée, et pédagogie, ces bouteilles finissent plus souvent cassées dans la benne à verre.

Nous accompagnons aussi des marques de spiritueux et de vins dans des tests de reprise pour réemploi de leurs bouteilles iconiques. Techniquement, nous ne voyons pas de points bloquants. Les enjeux sont d'une part, économiques : ainsi, le taux de retour doit être suffisamment élevé pour qu'une bouteille reprise et lavée ait un coût de revient proche de celui d'une bouteille neuve. Ils sont, d'autre part, organisationnels avec la nécessité de faire évoluer toute une filière, de la production à la distribution, en passant par la sensibilisation des patrons d'établissement, et de leurs équipes en salle.

Le réemploi des bouteilles est une solution concrète pour décarboner notre activité. Cela en est même un levier majeur au vu du poids de bouteille en verre dans notre empreinte carbone : sur nos formats historiques, la consigne pour réemploi réduit de 41 % les émissions totales de CO₂ de nos vins, de la vigne au verre...

Pour qu'il devienne la norme, et avantageux économiquement, il faut agir ensemble : unifier l'identification des bouteilles réemployables, qu'elles soient standards ou iconiques, travailler sur l'étiquette pour rendre réemployables les bouteilles actuelles, encourager la collecte pour atteindre un seuil d'équilibre des centres de lavage, et surtout, oser se lancer !

Annexes

Témoignages

CIVB - Bordeaux Fête le Vin et le Réemploi

Un témoignage de Caroline Prêtet Lataste, Responsable Environnement



Lors de l'édition 2025 de Bordeaux Fête le Vin, le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB) a relevé le défi du réemploi, soutenant ainsi les efforts de nos producteurs auprès du grand public. Bordeaux fête le vin est un des plus grands rassemblements oenotouristiques français. Pendant 4 jours, près de 300 000 visiteurs arpencent les quais de la Garonne à Bordeaux tout en dégustant les vins locaux. Plus de 30 000 bouteilles sont ouvertes à cette occasion.

En 2025, grâce soutien financier de l'éco-organisme Adelphe, la totalité des 35 000 bouteilles débouchées n'ont pas été simplement recyclées, mais, pour la première fois, lavées en vue d'être réutilisées. Les bouteilles de la Fête s'apprêtent à entamer une nouvelle vie pour être, de nouveau, remplies chez des producteurs bordelais.

La collecte des bouteilles vides sur un événement grand public nécessite de bien dimensionner les modalités de la collecte tout en s'adaptant aux contraintes des stands (accessibles uniquement en dehors des horaires d'ouverture de la fête et disposant d'espaces de stockage très réduits). L'édition 2025 a permis de lever certains freins et a prouvé que la récupération des bouteilles vides est possible, même en période de forte affluence. Pour les prochaines éditions, la solution en caisses gerbables sera préférée aux palox.

Pour compléter cette collecte, un pavillon ludique et éducatif, la Green box, permettait de faire (re)découvrir aux visiteurs le fonctionnement du réemploi tout en rappelant les engagements en durabilité de la filière des Vins de Bordeaux. Plus de 5000 visiteurs ont été accueillis sur ce stand et ont participé aux jeux et quizz. Cette initiative écoresponsable a été plébiscitée par les consommateurs et les producteurs, qui l'ont choisi innovation préférée dans l'enquête de satisfaction !

Collectivement engagés pour une filière durable, nous avançons pas à pas, avec humilité et détermination. Ensemble, Cultivons Demain !



Source : CIVB

Annexes

La gamme standard Réseau Vrac et Réemploi - détails techniques



75 cl Méthode Traditionnelle

| description | photo | verrier | références verrières | nom de la bouteille par verrier | nom de la teinte par verrier | poids | haut. | diam. | dégarni | bouchage | carbonatation max | pression max | certification réemployable par le verrier |
|--|-------|--------------|----------------------|---------------------------------|------------------------------|-------|-------|-------|---------|----------------|-------------------|--------------|---|
| 75 cl, Méthode Traditionnelle / Crémant > teinte verte standard NATIONAL | | Verallia | #8005769 | Méthode Traditionnelle | vert | 775 | 300 | 859 | | bague couronne | 12 g/L | 10 bars | non |
| | | OI | #012474 | Crémant | vert champagne | 775 | 300 | 859 | | | | | non |
| | | Wiegand Glas | # 485-13-57 | Crémant Masson | masson | 775 | 300 | 859 | | | | | non |
| | | Vétropack | #26980 | Sekt Meth. Trad | olive | 775 | 300 | 859 | | | 12 g/L | | non |
| | | Vidrala | #1164/320 | Méthode Traditionnelle | vert obscur | 775 | 300 | 859 | | | 5 g/L | | non |

Source : Réseau Vrac et Réemploi - janvier 2026

70 cl Spiritueux

| description | photo | verrier | références verrières | nom de la bouteille par verrier | nom de la teinte par verrier | poids | haut. | diam. | dégarni | bouchage | carbonatation max | pression max | certification réemployable par le verrier |
|--|-------|----------|----------------------|---------------------------------|------------------------------|-------|-------|-------|---------|---------------|-------------------|--------------|---|
| 70 cl, Spiritueux > teinte blanche standard NATIONAL | | Verallia | #8032176 | ARSENE 70cl | blanc | 700 | 259 | 84 | | bouchon liège | | | non |

Source : Réseau Vrac et Réemploi - janvier 2026

Annexes

75 cl Bourgogne Tradition

| description | photo | verrier | références verrières | nom de la bouteille par verrier | nom de la teinte par verrier | poids | haut. | diam. | dégarni | bouchage | carbonatation max | pression max | certification réemployable par le verrier |
|---|---|---------------------------------|----------------------------|---------------------------------|------------------------------|------------|-------|-------|---------|--------------------|-------------------|--------------|---|
| Bourgogne Tradition -> teinte foncée <i>standard NATIONAL</i> |  | Verallia | #8033893 | Bourgogne Ecova Tradition II | cannelle | 513 | 296 | 82.0 | 63 | bague plate unique | 1 g/L | | non |
| | | Wiegand Glas | #767-05-77 | Bourgogne Tradition | olive | 570 | 296 | 82.2 | | | | | non |
| | | Vidrala | #1093/242 | BG Haute | vert mousse | 545 | 297 | 82.7 | | | | | non |
| | | Saverglass | #1824 | Bourgogne Tradition | antique | 578 | 296 | 82.2 | | | | | non |
| | | OI | #230636 | BG Reference II | chêne | 510 | 296 | 81.5 | | | | | non |
| | | Vetreria Cooperativa Piegarrese | #CC 750 | BGN Tradition Essentia | cannelle | 500 | 296 | 82.0 | | | 6 bars | | non |
| Bourgogne Tradition -> teinte feuille morte <i>standard NATIONAL</i> |  | Vétropack | #24469 | Burg. Tradition | feuille morte | 564 | 296 | 82.0 | 63 | bague plate unique | 1,2 g/L | | non |
| | | OI | #230636 | BG Reference II | feuille morte | 510 | 296 | 81.5 | | | | | non |
| | | Verallia | #8033802 | Bourgogne Ecova Tradition II | feuille morte | 513 | 296 | 82.0 | | | 1 g/L | | non |
| Bourgogne Tradition -> teinte blanche <i>standard NATIONAL</i> |  | Verallia | #8035327 | Bourgogne Ecova Tradition II | blanc | 513 | 296 | 82 | 63 | bague plate unique | 1 g/L | | non |
| | | OI | #230636 | BG Reference II | blanc | 510 | 296 | 82 | | | | | non |

Source : Réseau Vrac et Réemploi - janvier 2026

Annexes

75 cl Bordeaux Tradition

| description | photo | verrier | références verrières | nom de la bouteille par verrier | nom de la teinte par verrier | poids | haut. | diam. | dégarni | bouchage | carbonatation max | pression max | certification réemployable par le verrier |
|---|---|------------|----------------------|---------------------------------|------------------------------|-------|-------|-------|---------|--------------------|-------------------|--------------|---|
| Bordeaux Tradition > teinte foncée <i>standard NATIONAL</i> |  | OI | #200233 | BD Reference III | chêne | 520 | 300.5 | 75.7 | 63 | bague plate unique | | | non |
| | | Verallia | #8017162 | Bordelaise Ecova Tradition | cannelle | 495 | 301.0 | 75.0 | | | | | non |
| | | Vidrala | #2123/242 | BD Tradition Natura | vert mousse | 500 | 301.0 | 75.6 | | | 0 g/L | 0 bars | non |
| | | Saverglass | #7471 | Bordelaise Trad Premium ECO | antique | 504 | 300.5 | 76.1 | | | | | non |
| Bordeaux Tradition > teinte blanche <i>standard NATIONAL</i> |  | Verallia | #8017161 | Bordelaise Ecova Tradition | blanc | 495 | 301.0 | 75.0 | 63 | bague plate unique | | | non |
| | | Vidrala | #2123/242 | BD Tradition Natura | blanc | 500 | 301.0 | 75.6 | | | 0 g/L | 0 bars | non |
| | | OI | #200233 | BD Reference III | blanc | 520 | 300.0 | 75.7 | | | | | non |

Source : Réseau Vrac et Réemploi - janvier 2026

La gamme standard Réseau Vrac et Réemploi - détails techniques

https://www.m-mme-recyclage.comhttps://docs.google.com/spreadsheets/d/1wlFYpmGjbrgFZISgtqTzBQQb_JD4p23_uGF5fbSWX10/edit?gid=264115827#gid=264115827cartographies



2026

Contacts

Maison des Vins et des Spiritueux

contact@m-v-s.org

Bout' à Bout'

contact@boutabout.org

Par Bout' à Bout', pour la Maison des Vins & Spiritueux



MAISON DES VINS & SPIRITUEUX

